

**Ville de  
SAINT-ÉMILE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2000  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 310-89**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Émile a adopté un règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** la Loi permet à la Ville d'amender ses règlements ;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été dûment donné à une assemblée précédente du Conseil de la Ville de Saint-Émile ;

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil municipal adopte ce règlement et décrète et ordonne ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - TITRE DU RÈGLEMENT**

---

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 608-2000 amendant le règlement de zonage numéro 310-89 ».

## **ARTICLE 2 - MODIFICATIONS AU PLAN DE ZONAGE**

---

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 310-89 préparé par Gosselin, Parent, Lemay, Carrier arpenteurs-géomètres, tracé à l'échelle 1: 3000 et 1: 5000 tel que modifié le 21 février 2000, et authentifié par la signature du maire et du directeur général et greffier en date du 10 mars 2000, est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

2.1 La zone 207 est agrandie à même une partie de la zone 208 qui est réduite d'autant, le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement. La zone 207 agrandie sera bornée comme suit :

Au nord : Par la rue des Érables

À l'est : Par le lot 1 117 460 et une partie du lot 1 117 461 (2 341 770 projeté)

Au sud : Par le lot 1 117 460 et une partie du lot 1 117 461 (2 341 770 projeté)

À l'ouest : Par la limite arrière des terrains situés du côté "est" de la rue Soret

## **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS**

---

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 310-89 non incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

## **ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

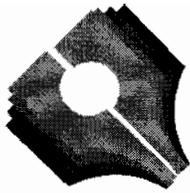
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-ÉMILE, CE 18<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000.**

  
Renaud Auclair  
Maire

  
Jean Savard  
Directeur général & greffier



**Ville de  
SAINT-ÉMILE**

**AVIS DE PROMULGATION D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS**

**NUMÉROS 607-2000, 608-2000 et 609-2000**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Jean Savard, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Émile :

QUE lors de sa séance tenue le 18 décembre 2000, le Conseil a adopté les règlements numéros 607-2000, 608-2000 et 609-2000 selon les résolutions respectives numéros 2000-364-12, 2000-365-12 et 2000-366-12.

QUE les objets de ces règlements sont :

**Règlement 607-2000**

Amender le règlement de zonage numéro 310-89 afin de prescrire une norme d'implantation spéciale dans la zone 145. Cette zone se situe dans le secteur nord-ouest de la ville notamment au nord de la rue des Érables, à l'ouest de la rue de l'Aquarelle et au sud de la rue des Pins.

**Règlement 608-2000**

Amender le règlement de zonage numéro 310-89 afin d'agrandir la zone 207 à dominance commerciale à même la zone 208 à dominance résidentielle. Ces zones se situent dans le secteur sud-est de la ville notamment au sud de la rue des Érables et à l'est de la rue Soret.

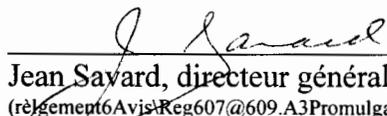
**Règlement 609-2000**

Amender le règlement numéro 299-88 constituant le plan directeur d'urbanisme de la ville par la modification du plan des affectations du sol et répartition des densités afin que le tout concorde avec le règlement de zonage modifié par le règlement d'amendement numéro 608-2000.

QUE ces règlements peuvent être consultés durant les heures d'ouverture de bureau de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 à l'Hôtel de Ville situé au 6180 rue des Érables.

QUE ces règlement sont en vigueur depuis le 30 janvier 2001, date du certificat de conformité émis par le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec selon leur résolution n° E-2001-35.

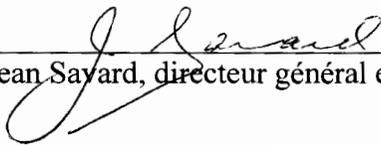
DONNÉ À SAINT-ÉMILE CE 11 FÉVRIER 2001

  
Jean Savard, directeur général et greffier  
(règlement6AvisReg607@609.A3Promulgation)

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean Savard, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Émile, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation des règlements numéros 607-2000, 608-2000 et 609-2000 a été publié à la date de ce certificat et aux endroits prescrits par la Loi.

DONNÉ À SAINT-ÉMILE CE 11 FÉVRIER 2001

  
\_\_\_\_\_  
Jean Savard, directeur général et greffier